

## **Niko Hydro – matériel de commutation étanche aux projections d'eau**

**Objet :** Résistance des matériaux à l'ammoniac

**Groupe de produits :** Niko Hydro

Niko NV, société de droit belge, établie à 9100 Sint-Niklaas, Industriepark West 40, et inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises (BCE) sous le numéro d'entreprise 0405.045.670, déclare, sur la base des tests réalisés et des données techniques disponibles, ce qui suit concernant la résistance des produits de la série Niko Hydro dans les environnements à forte teneur en ammoniac.

### **1. Base des tests et cadre de référence**

Les matériaux et produits composés de la série Niko Hydro ont été évalués sur leur comportement en cas d'exposition à l'ammoniac ( $\text{NH}_3$ ) dans des conditions contrôlées.

Les tests ont été réalisés selon des protocoles de test internes et portaient sur :

- la résistance chimique des plastiques et joints
- les propriétés mécaniques et fonctionnelles
- la stabilité visuelle des surfaces

L'évaluation s'est faite avec une concentration d'ammoniac de :

→ **maximum 20 ppm (parts per million)**

Cette valeur correspond aux niveaux de référence habituellement utilisés pour l'exposition à long terme dans le cadre de certaines applications européennes.

### **2. Resultats et constats**

Voici les constatations faites lors d'une exposition à des concentrations d'ammoniac pouvant aller jusqu'à 20 ppm :

- aucune défaillance fonctionnelle des produits
- intégrité mécanique maintenue selon les spécifications du produit
- aucune dégradation significative susceptible d'affecter l'utilisation prévue
- degré de protection (classification IP) maintenu, si l'installation est correcte

L'évaluation repose sur des conditions de laboratoire et des configurations d'essai normalisées.

### 3. Domaine d'application

Il ressort des résultats ci-dessus que les produits de la série Niko Hydro peuvent être employés dans des environnements présentant de l'ammoniac **pour autant que toutes les conditions ci-dessous sont respectées** :

- la concentration d'ammoniac ne dépasse pas 20 ppm
- l'exposition est comparable aux conditions du test (pas de pic extrême ni charge cumulative hors de cette plage)
- les produits sont installés et utilisés conformément aux instructions d'installation applicables et aux spécifications des produits Niko

### 4. Restrictions et exclusions

La présente déclaration est soumise aux restrictions suivantes :

- Les résultats reposent sur des essais réalisés dans des conditions contrôlées et ne constituent pas une garantie pour toutes les conditions pratiques possibles.
- Les associations avec d'autres substances chimiques, gaz ou produits de nettoyage agressifs ne relèvent pas du champ d'application de la présente déclaration, sauf validation spécifique.
- Une exposition à des concentrations élevées d'ammoniac, des effets d'accumulation à long terme ou des facteurs environnementaux inhabituels (tels que températures extrêmes, humidité ou exposition aux rayons UV) peuvent affecter les performances.
- Cette déclaration ne constitue en aucun cas une garantie, explicite ou implicite, concernant la durée de vie dans les conditions spécifiques du projet.

### 5. Responsabilité

L'utilisateur est entièrement responsable de l'utilisation du produit selon l'usage prévu.

Niko NV ne peut être tenu responsable des dommages, défauts ou baisses de performances résultant :

- d'une utilisation en dehors des limites spécifiées
- d'une installation non conforme aux prescriptions
- d'une exposition à des conditions non conformes aux paramètres de test

### 6. Déclaration finale

Sur la base des tests effectués et des données techniques disponibles, Niko NV confirme que les produits de la série Niko Hydro résistent à des environnements à forte teneur en ammoniac jusqu'à une concentration maximale de 20 ppm, dans le respect des conditions et restrictions spécifiées dans le présent document.